

**SORTI RÉCEMMENT
DE PRISON, LE PLUS
ANCIEN DÉTENU
DU GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG
CLAME SON
INNOCENCE. UN
COMBAT POUR LA
DIGNITÉ, DIT-IL**

PHOTO RONALD DERSIN

*Guy Peiffer et sa compagne
Nada, qui partage sa vie et
son combat : « Dans la
cellule de l'Etat où l'on m'a
enfermé pendant plus de
vingt ans, j'ai toujours eu la
tête à l'extérieur parce que
j'ai la conscience tranquille. »*

Il est libre Guy il est libre...

Condamné au début des années 1990 à la perpétuité pour deux assassinats et l'organisation d'un trafic de cocaïne, le Luxembourgeois Guy Peiffer a toujours clamé son innocence. Libéré après vingt-quatre ans et neuf mois, il n'a rien perdu de sa détermination et entame un combat pour obtenir la révision de son procès. A 66 ans, celui qui fut le plus ancien détenu du Grand-Duché n'est pas un homme aigri. Tout sourire, plein d'énergie, il dit avoir bien supporté les longues années de son emprisonnement. « J'ai toujours eu la tête à l'extérieur parce que j'ai la conscience tranquille. Bien entouré par ma famille et quelques amis, je n'ai pas vu le temps passer », affirme-t-il à Paris Match. Devenu artiste-sculpteur, le bandit se dit définitivement rangé des voitures et veut prendre la posture du sage qui regarde la vie en face, sans peur et sans regret. Avec un souhait de justice mais certainement pas de vengeance. Le « cas Peiffer » dérange les autorités judiciaires luxembourgeoises mais l'intéressé n'en a cure : « Je ne renoncerai jamais à vouloir démontrer qu'on m'a condamné pour des faits que je n'ai pas commis ! »

DANS LE QUARTIER DE HAUTE SÉCURITÉ FRÉQUENTÉ PAR MESRINE

Cheveux longs, moustache et barbe. A coup sûr, cet homme que nous rencontrons dans les environs de Luxembourg-ville ne déparerait pas dans l'adaptation d'un roman d'Alexandre Dumas. Et bien évidemment, c'est au « Comte de Monte-Cristo » que l'on songe lorsque ce fort en gueule âgé de 66 ans évoque les trente-cinq années de vie qu'il a passées derrière les barreaux en France et au Luxembourg. Comparaison n'est cependant pas raison, car Guy Peiffer n'est pas en quête de vengeance. A la différence d'Edmond Dantès, il n'a pas le désir de régler des comptes avec ceux qui l'ont accusé – mensongèrement, dit-il. C'est le visage découvert qu'il pique le système judiciaire luxembourgeois à fleuret moucheté. Fier et démonstratif, son panache autant que son allure physique renvoient plutôt à un célèbre mousquetaire gascon, d'Artagnan, cet autre héros dont Dumas brossa un portrait romancé, lorsqu'il demande justice. Après avoir crié son innocence en prison, le voici libre depuis près d'un an et déterminé à fourbir ses armes avec l'aide d'un ténor du barreau belge pour obtenir la révision du procès qui lui a valu la plus longue de ses périodes de détention: vingt-quatre ans! Dont vingt-trois sans le moindre congé pénitentiaire. Après quatorze années, Edmond Dantès, lui, s'était déjà évadé du château d'If...

« En général, les condamnés à perpétuité retrouvent la liberté au bout d'une quinzaine d'années... Moi, on m'a fait attendre plus longtemps parce que je persistais à clamer mon innocence », raconte Guy Peiffer. « Au sein de la commission chargée d'évaluer mes chances de réinsertion, on a vu dans ma détermination une forme de dangerosité, un refus d'introspection, voire – je reprends le terme utilisé par un magistrat – une forme de « méchanceté! » J'ai toujours su que, pour sortir plus vite, je n'avais qu'à avouer ces faits que je n'ai pas commis et pour lesquels on m'a condamné. Mon principal accusateur – qui s'est rétracté en cours d'instruction

sans que la justice en tienne compte – a été condamné au titre de commanditaire de l'assassinat des deux gangsters que j'ai soi-disant exécutés. Après avoir si bien collaboré avec la justice, sa « perpétuité » à lui a été soldée après douze ans! »

Que l'on ne se méprenne pas, l'histoire ici racontée n'est pas celle d'un enfant de chœur. Guy Peiffer est le premier à le reconnaître. Il regarde sans fierté son état de « connerie » d'antan. « J'ai fréquenté de drôles de milieux, j'ai volé, j'ai escroqué, je me suis battu et j'ai été impliqué dans différents trafics. Je ne connaissais pas les bonnes valeurs... C'est le fruit d'une histoire familiale compliquée, mais je n'ai pas envie de faire pleurer dans les chaumières », dit-il. Le parcours est assez classique en effet. Enfant abandonné par une fille-mère, père absent, adoption, secret de famille sur ses vraies origines – jusqu'à 18 ans, il croit que ses grands-parents sont ses parents... Violences intrafamiliales, premières petites bêtises pendant l'adolescence, maison de redressement. Et là, les premières rencontres qui (dé)forment et invitent à aller plus loin dans la délinquance.

Malgré tout, à 18 ans, Guy Peiffer tente bien l'expérience d'une « vie normale », en couple, avec un travail. Mais il tombe pour un vol de voiture que, déjà, il prétend n'avoir pas commis... Après un premier passage par la case prison, il fait carrière dans le milieu de la nuit et des cabarets, notamment du côté d'Evreux en Normandie. Et il se retrouve bientôt derrière les barreaux, pour cinq ans et neuf mois. En cause, une bagarre très violente avec un tenancier de bar. Un véritable passage à tabac impliquant plusieurs personnes selon la justice, une affaire de dette réglée d'homme à homme selon Peiffer. Il séjourne alors dans le célèbre quartier de haute sécurité (QHS) de Fresnes, qui fut fréquenté par Mesrine et d'autres célébrités du banditisme. Sa liberté recouvrée, il s'investit encore dans des milieux interlopes au Luxembourg où se mêlent bandits, prostituées et toxicos réduits à l'état de

pantins par des stupéfiants de toutes sortes. Et le voici très vite qui retombe pour proxénétisme aggravé: six années de privation de liberté supplémentaires.

A la fin des années 1980, proche de la quarantaine, Guy Peiffer est un vieux cheval de retour dans le milieu du banditisme. « Quand j'ai été arrêté pour la dernière fois en mars 1990, j'avais une étiquette grosse comme cela collée dans le dos: coupable présumé, coupable certain! », dit-il. Et cette affaire-là, c'est du lourd. Un trafic international de cocaïne colombienne impliquant de nombreuses personnes, dont certaines appartiennent à de « bonnes familles » luxembourgeoises. Tous les inculpés du dossier se livrent vite à des aveux... Sauf Peiffer, qui sera bientôt accusé par l'un de ses co-accusés des assassinats de deux trafiquants liés à ce réseau! On le lira dans



l'interview qu'il nous accorde, le bandit retraité continue à nier ces crimes et il dénonce des « manipulations judiciaires visant à l'écartier pour longtemps de la société ».

Si Peiffer ne manque pas d'arguments, ce n'est évidemment pas dans ces pages que l'on instruira le procès en révi-



Alors qu'il se trouvait encore en prison, Guy Peiffer s'est lancé dans la sculpture. Un art qu'il pratique avec passion et qui lui a ouvert les portes de plusieurs expositions. Ses personnages en céramique sont souvent de haute taille. Imposants et énigmatiques, le port de tête altier, ils ne semblent douter de rien. De sorte qu'ils ressemblent un peu à leur créateur.

sion qu'il réclame. Toutefois, l'attitude récente de la justice luxembourgeoise n'a fait que renforcer le caractère interpellant de cette affaire. Roby Schons, l'un des avocats qui défendit autrefois le bandit retraité, nous parle en effet « des longs combats qu'il a fallu mener, d'une part pour obtenir la libération de

Peiffer alors qu'il était dans les conditions pour l'obtenir depuis de nombreuses années et, d'autre part, pour obtenir une nouvelle copie du dossier répressif sur lequel s'étaient appuyés ses juges ». Et d'ajouter: « Ce manque de transparence m'a interloqué. Quand un dossier est limpide, clair, sans discus-

sion, pourquoi éprouve-t-on du mal à le transmettre aux avocats de la défense? » C'est désormais un avocat belge qui l'analysera. Et si Peiffer obtient un jour la révision qu'il espère, il ne sera que le deuxième condamné de l'histoire judiciaire luxembourgeoise à bénéficier d'une telle opportunité. (MB.)

« J'AVAIS UNE BELLE GUEULE DE COUPABLE »

MICHEL BOUFFIOUX S'ENTRETIENT AVEC GUY PEIFFER

Paris Match. **Guy Peiffer, avez-vous du sang sur les mains?**

Guy Peiffer. Certainement pas ! Jamais je n'ai tué ! Jamais... Pour autant, je le reconnais volontiers, je n'ai pas toujours été un enfant de chœur. Je suis un délinquant. Plutôt, je l'ai été. Oui, j'ai cambriolé, j'ai escroqué. Oui, j'ai fréquenté de drôles de milieux, ceux de la nuit, des cabarets, de la prostitution, ceux où l'on se livre à des trafics divers et variés. En résumé, j'admets avoir été un bandit et, dans une certaine mesure, je pense aussi avoir été un gros con alors que je croyais que savoir se battre, jouer les gros bras, c'était être fort. Mais même dans ce temps désormais révolu où je fréquentais les milieux interlopes, j'avais un minimum de repères. Je ne m'en suis jamais pris à des femmes ou à des enfants. Je ne me suis jamais livré à des agressions gratuites. Je savais juste me faire respecter et défendre mon territoire, comme il se doit dans un monde parallèle qui a ses règles. **C'est un monde qui vous intéresse encore?**

En tant que tel, non. Mais j'y ai conservé des amis. Cela dit, on ne me verra plus commettre la moindre infraction, ne fut-ce qu'un excès de vitesse ! Je ne veux pas prendre le moindre risque de perdre la liberté retrouvée. En prison, j'ai beaucoup réfléchi. J'ai trouvé d'autres manières d'exprimer ce qui me révolte et ce que j'aime. Notamment au travers de la céramique, des objets que je sculpte. C'est un long parcours qui m'a transformé. Bien sûr, je suis toujours le même homme. Mais en même temps, je ne suis plus celui que j'ai été. Dans un livre où j'ai tenté de raconter mon parcours (*), je résume cette idée en une phrase : « Nous ne connaissons que ce que nous voyons et nous ne voyons que ce que nous connaissons. » A une époque de ma vie, j'ai certainement été le produit d'une histoire familiale, de rencontres faites en maison de correction et puis, très vite, en prison. J'y ai découvert des manières d'être, des

codes, des règles. La bastonnade, c'était dans l'ordre normal des choses. Mais je me suis ouvert, je me suis rendu compte qu'il y avait d'autres valeurs. Peut-être que si j'avais rencontré la bonne personne au bon moment, j'aurais compris plus vite. La vie est faite de rencontres. Il suffit d'un échange avec quelqu'un qui a l'expérience, qui vous la communique. Et un nouvel horizon peut s'ouvrir. C'est ce constat qui m'a conduit à créer « Second Chance », une association par laquelle je veux aider à la réinsertion d'anciens détenus.

Il n'en reste pas moins que vous avez été condamné, en première instance et en appel, pour des faits très graves : deux assassinats de gangsters commis en 1989 et 1990 et l'organisation, à la même époque, d'un trafic de cocaïne depuis la Colombie en passant par Londres et le Luxembourg.

« Si j'avais avoué les crimes pour lesquels j'ai été condamné, tout aurait été beaucoup plus simple pour moi »

D'une part, la justice luxembourgeoise a en effet décrété que j'étais un sombre exécutant de basses œuvres, un type qui jouait les tueurs à gages pour quelques milliers d'euros. Mais, d'autre part, dans l'affaire de la cocaïne colombienne, elle m'a donné le statut de grand organisateur d'un réseau international. Péquenot d'un côté, boss de l'autre, ce n'est pas très cohérent ! Surtout, tout est faux et je ne cesserai jamais de le clamer. J'avais une belle gueule de coupable, j'ai peut-être parfois été provocateur dans ma manière de me défendre et j'ai certainement fait beaucoup de conneries dans ma vie, mais je n'ai jamais participé au trafic de drogue dont on m'a accusé et je n'ai rien à voir dans les crimes de sang pour lesquels on m'a condamné.

Il ne suffit pas de le dire...

N'est-ce pas à la justice qu'il faut faire cette objection ? J'ai été condamné dans un dossier qui ne comporte pas la

moindre preuve matérielle. Sur base de « témoignages » fournis par des co-inculpés qui, tous, ont pu tirer profit de leur collaboration avec la justice au travers de réductions de peine. De plus, le dossier comporte des irrégularités. Dans l'affaire de la cocaïne, par exemple, il y a eu deux PV de perquisition à mon domicile de l'époque. Dans le premier, on n'a rien trouvé. Dans le second, qui est sorti de nulle part au moment de mon procès, on disait avoir découvert de la drogue chez moi. Dans l'affaire des assassinats, le magistrat-instructeur ne m'a même pas convié aux reconstitutions de ces crimes, une incongruité qui a été confirmée publiquement au moment du procès. La rétraction explicite de l'un de mes accusateurs qui disait m'avoir commandité les meurtres n'a pas été prise en compte par mes juges, tandis que des personnes ont déclaré avoir

été mises sous pression pour m'accabler. Des témoins à décharge, notamment ceux qui démontraient l'impossibilité pour moi d'avoir été sur l'un des lieux des deux meurtres, n'ont pas été pris en compte. Il m'est évidemment impossible de refaire

ici tout le procès mais, de mon point de vue, il y a mille raisons de réviser celui-ci. En tous cas, j'utiliserai toutes les voies qu'offre le droit pour y parvenir. Je ne renoncerai jamais à clamer mon innocence.

Obtenir la révision d'une décision judiciaire, ce n'est pas du tout évident...

Ce n'est pas non plus de vivre avec le label « assassin » alors qu'on n'a tué personne. A ma connaissance, il n'y a eu qu'un seul cas de révision dans l'histoire judiciaire luxembourgeoise. J'entrevois donc que l'espoir d'aboutir rapidement est très limité. Il a déjà fallu beaucoup de démarches et d'insistance de deux avocats pour que, d'une part, la justice luxembourgeoise accepte de me libérer, mais aussi, d'autre part, pour qu'elle me concède une copie du dossier répressif qui a conduit à ma condamnation. Quel malaise ces juges ont-ils éprouvé à me communiquer ces pièces



si elles n'ont rien à révéler qu'un processus judiciaire sans tache ? Si le combat pour ma réhabilitation n'aboutit pas de mon vivant, il y aura ma fille après moi. Et peut-être des petits-enfants qui reprendront le flambeau. Pour l'heure, j'ai confié mon dossier à un ténor du barreau belge qui, en toute discrétion, va scanner tous les dysfonctionnements de mon affaire. Rien ne sera laissé au hasard.

Ne serait-ce pas plus simple de tourner la page ?

Ce choix-là, on me l'a proposé de nombreuses fois au cours des vingt-cinq dernières années. On m'a mis sous pression de manière très explicite. Si j'avais avoué les crimes pour lesquels j'ai été condamné, tout aurait été beaucoup plus simple pour moi. Dans une telle hypothèse, je n'aurais pas dû me battre pendant huit ans pour obtenir

le droit de sculpter en prison, je n'aurais pas dû attendre 2013 pour obtenir un premier congé pénitentiaire et j'aurais été libéré définitivement après une quinzaine d'années, comme la majorité des autres condamnés à perpétuité du Luxembourg. Finalement, il s'est trouvé des fonctionnaires pour considérer que j'étais « dangereux » pour la société dans la mesure où je ne reconnaissais pas ma culpabilité ! Mais, pour moi, le fait de ne pas avouer des choses que je n'ai pas faites, c'est une question de dignité. Le prix que j'ai payé est sans doute élevé. Mais je le connaissais par avance. **Nous nous attendions à rencontrer un homme usé et meurtri...**

Je suis rentré en prison en sifflant et j'en suis sorti avec le sourire. Dans la cellule de l'Etat où l'on m'a enfermé, j'ai toujours eu la tête à l'extérieur parce que j'ai la conscience tranquille. Je me

suis entretenu, j'ai fait du sport pour soigner mon corps et j'ai beaucoup lu pour soigner ma tête. Bien entouré par ma famille et quelques amis, je n'ai pas vu le temps passer !

Remontons le temps : vous voici devant le jeune Guy Peiffer, ce gamin de 18 ans révolté et en manque de repères. Que lui dites-vous ?

« Ose avoir de l'estime pour toi-même ! » C'est le premier pilier, sans doute le plus important. Grâce à cela, tu auras aussi du respect pour les autres. Ne néglige pas ta scolarité et plus tard ton travail, cela te permettra de vivre de manière décente. ■

* Guy Peiffer, « Jamais je n'ai tué », France Libris, Orthez 2017. Disponible via l'auteur : guy.peiffer@yahoo.com

Guy Peiffer et son ouvrage : « A une époque de ma vie, j'ai certainement été le produit d'une histoire familiale, de rencontres faites en maison de correction et puis, très vite, en prison. J'y ai découvert des manières d'être, des codes, des règles... »